Information produit 09.11.2026

BANQUE MIGROS

Compte épargne-placement

Économisez à long terme et restez flexible

Vous souhaitez placer votre capital à long terme de manière sûre? Dans ce cas, le compte épargne-placement de la Banque Migros est ce qu'il vous faut. Les possibilités de retrait sont moins généreuses que pour un compte d'épargne, mais vous profitez du taux d'intérêt préférentiel attrayant et du bonus de fidélité de la Banque Migros. Votre capital croît donc encore plus rapidement.



Taux d'intérêt attrayant
Placez l'argent dont vous n'avez pas besoin pour le moment sur un compte épargne-placement. Le produit des intérêts est plus élevé que sur un compte d'épargne. Et si vous n'effectuez aucun retrait durant une année, vous bénéficierez du bonus de fidélité l'année suivante.



Épargne sûre
Avec le compte d'épargne, vous faites fructifier votre argent sans risque et bénéficiez de la garantie des dépôts prévue par la loi.



Revenus attractifs
Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

Banque Migros SA
banquemigros.ch/contact

Offre

Disponibilité
L'offre est proposée aux particuliers.

Variantes
Le compte épargne-placement est géré en CHF.

Particularités
Vous pouvez ouvrir au maximum deux comptes épargne-placement.

Revenus
Les intérêts sont crédités une fois par an, au 31 décembre. Si vous n'effectuez aucun retrait sur votre compte épargne-placement durant une année civile, vous bénéficierez en plus du bonus de fidélité l'année suivante.

Taux d'intérêt crédit jusqu'à 100'000 CHF y c. bonus de fidélité	0,200%
Taux d'intérêt crédit jusqu'à 100 000 CHF sans bonus de fidélité	0,100%
Taux d'intérêt Crédit de plus de 100'000 CHF y c. bonus de fidélité	0,100%
Taux d'intérêt crédit plus de 100 000 CHF sans bonus de fidélité	0,000%
Bonus de fidélité 2027 pour la totalité du solde en compte, en plus du taux d'intérêt de base	0,050%

Retrait
Les retraits sont possibles jusqu'à 25 000 CHF par trimestre. Au-delà de cette limite, un préavis de retrait de 91 jours civils est requis pour le montant excédentaire. À compter de l'expiration du délai de préavis, le montant peut être retiré dans les 60 jours. La saisie récurrente et préventive de préavis de retrait n'est pas autorisée et est considérée comme invalide.

Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Bouclement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Limite de retrait	CHF 25 000 par trimestre
Commission pour les retraits dépassant la limite de retrait, sans préavis de retrait	2,000%
Préavis pour les retraits supérieurs à la limite en vigueur	91 jours
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	CHF 1

Informations pratiques

Conseils pratiques
- Les liquidités non nécessitées à long terme sont mieux rémunérées sur le compte épargne-placement que par exemple sur le compte d'épargne.
- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d'épargne en compte.
- Le compte épargne-placement peut être relié à la carte de débit existante pour retirer, si nécessaire, de l'argent. Cela permet de faire l'économie d'une carte séparée.
- Le compte d'épargne offre une meilleure disponibilité pour les avoirs nécessaires à moyen terme.
- Jusqu'à 25 ans révolus, les avoirs sont mieux rémunérés sur un compte d'épargne Free25.
- Les retraits d'argent fréquents sont nettement plus avantageux avec un compte privé.
- Si vous ne retirez pas d'argent de votre compte épargne-placement durant une année civile, vous bénéficierez, pour l'année suivante, d'un bonus de fidélité en sus du taux d'intérêt de base.

Examinez aussi notre plan d'épargne en fonds

banquemigros.ch/plan-depargne

Le présent document fournit un aperçu des informations produit les plus importantes pour une décision d'achat par des personnes domiciliées en Suisse et des personnes non assujetties à l'impôt américain. Ces indications sont purement indicatives. Seuls les Conditions générales de la Banque Migros SA et les contrats signés sont déterminants à cet égard. La banque peut ajuster les frais à tout moment dans le cadre des dispositions légales et s'engage à en informer les clients de manière appropriée.